



## PRÉFÈTE DE LA CORRÈZE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 08/04/2021

#### **ELECTION MUNICIPALE PARTIELLE COMPLEMENTAIRE A SAINT-HILAIRE-PEYROUX**

A la suite du décès de M. Jean-Claude Peyramard, Maire de Saint-Hilaire-Peyroux, et puisque le conseil municipal doit être au complet pour procéder à l'élection d'un nouveau maire, une élection municipale partielle complémentaire doit être organisée dans la commune.

Les électeurs et électrices de Saint-Hilaire-Peyroux sont convoqués **le dimanche 11 avril 2021** en vue de procéder à l'élection d'un conseiller municipal. En cas de nécessité, un second tour de scrutin aura lieu le **dimanche 18 avril 2021**.

En raison de l'épidémie de coronavirus Covid-19, et afin d'assurer la protection sanitaire des électeurs, des masques et du gel hydroalcoolique seront mis à disposition des électeurs à l'entrée du bureau de vote.

**Les électeurs sont cependant invités à se rendre au bureau de vote munis d'un masque et d'un stylo pour l'émargement.**

Pour que l'élection soit acquise au 1<sup>er</sup> tour, le candidat doit obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits.

Règles spécifiques concernant les procurations électorales : Un mandataire peut disposer des procurations de deux mandants, y compris si ces deux procurations ont été établies sur le territoire national (loi n°2020-1670 du 24 décembre 2020).

#### **Cabinet de la préfète Service départemental de la communication interministérielle**

Contact presse : Valérie Jandot

☎ 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52



valerie.jandot@correze.gouv.fr

1, Rue Souham  
BP 250  
19012 TULLE Cedex

